

GROUPE AIL AGRO-ÉCOLOGIE

Accompagnement des producteurs d'ail souhaitant réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et s'engageant dans la transition écologique.

Descriptif du collectif

Nombre d'exploitations : 14

Production principale : Cultures céréalières

SAU : 1200 hectares dont 149 engagés dans le groupe 30 000.

Force du groupe : L'ail est une filière très bien organisée et regroupée dans un secteur géographique restreint, celle de la vallée de la Drôme, qui est la zone historique de production. Les producteurs ont un système de production proche les uns des autres. Le groupe présente un très bon niveau d'entraide et de cohésion. Ce groupe révèle donc une très bonne cohérence humaine et géographique. Par ailleurs, l'ensemble des producteurs travaillent dans une démarche de progrès et sont engagés dans des cahiers des charges de qualité (HVE, global gap).

Structure porteuse

Chambre d'agriculture de la Drôme

Animateur contact

David Fortuné,
david.fortune@drome.chambagri.fr | 06 20 88 81 05

Date de reconnaissance

01 juillet 2021 – 30 mai 2024

Partenariats

FERME DES ARCHES, GIE ail drômois, ALLICOP.

Objectifs et projet

Objectif principal d'évoluer vers des pratiques d'agro-écologie, de recours aux produits de biocontrôles et biostimulants, d'outils de désherbage mécanique et de diminution d'utilisation des produits phytosanitaires tout en conservant une production de qualité.

Réduire le recours aux intrants par le pilotage de l'irrigation par système de goutte à goutte.



Axes de travail et leviers

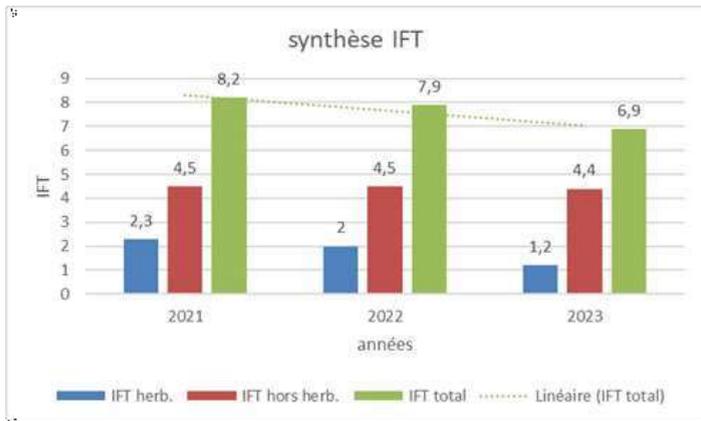
Projet qui gravite autour

🌱 **D'un essai de désherbage mécanique** : comparaison de différentes modalités d'itinéraires techniques basés sur le travail du sol pour lutter notamment contre les adventices. Le tout, accompagné de démonstration d'outils mécaniques de travail du sol afin de s'améliorer techniquement, de suivi individuel et collectif par un conseil régulier sur le terrain quant au recours à l'utilisation d'outils mécanique.

🌱 **D'un essai sur l'irrigation pilotée par goutte à goutte** : étude de 3 modalités d'irrigation : 1) le goutte-à-goutte enterré ; 2) le goutte-à-goutte en surface ; et 3) l'aspersion et comparaison en termes d'impact sur le rendement et le calibre de l'ail, d'éventuelles économies d'eau ou encore de limiter le développement des adventices et des maladies fongiques avec un suivi rigoureux de la pression rouille.

Accompagnement pour une irrigation maîtrisée par la mise en place et le suivi de sondes tensiométriques sur les exploitations.

🌱 **De multiples essais sur l'utilisation de produits de biocontrôle et biostimulant** pouvant aider à lutter contre les problèmes fongiques en culture et lors du séchage/conservation en conditions réelles au sein d'exploitations agricoles.



Synthèse IFT sur les 3 années de groupe 30 000

Résultats

L'essai désherbage mécanique a conduit à un rendement supérieur de 20% avec l'utilisation de la herse étrille et la bineuse, le tout en réduisant le recours aux produits phytosanitaires de 25%.

Le recours au goutte à goutte a permis lui aussi de mettre en évidence une diminution drastique de la pression enherbement. Une meilleure maîtrise de la pression fongique reste à ce jour à confirmer y compris sur les essais de produits de biocontrôle et biostimulants.

La mise en place concrète sur le terrain des essais a permis d'aboutir à une réduction constante des IFT.

Un travail sur les alternatives au recours aux traitements fongiques reste à travailler car à ce jour, aucune solution n'est probante.

Une thématique forte sur les problèmes lors du séchage et de la conservation est également en suspens avec de fortes pertes de rendement lié à la fusariose et au waxy breakdown.



Chambre d'agriculture de la Drôme
David FORTUNÉ, Conseiller cultures légumières
06 20 88 81 05 | david.fortune@drome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Drôme

145, avenue Georges Brassens - CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence cedex
04 75 82 40 00 | accueil@drome.chambagri.fr

www.drome.chambres-agriculture.fr



La Chambre d'agriculture de la Drôme est certifiée Engagement de service « Services aux agriculteurs et acteurs des territoires » Art. 221, par AFNOR Certification.

